

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 octobre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1101

présenté par  
Mme Dufour, rapporteure et M. Rome, rapporteur

-----

**ARTICLE 27**

**ÉTAT B**

**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	5 650 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts ( <i>ligne nouvelle</i> )	5 650 000	0
<b>TOTAUX</b>	5 650 000	5 650 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le changement climatique, les risques croissants de feux et les difficultés sanitaires pesant sur les forêts françaises requièrent une gestion forestière de qualité dans les forêts publiques. Pour que celle-ci puisse perdurer, l'Office national des forêts (ONF) doit être doté d'effectifs suffisants.

Pourtant, 38 % des effectifs de l'ONF ont été supprimés au cours des 20 dernières années. Il en résulte que les surfaces à gérer par chaque agent ont fortement augmenté, ce qui a pour conséquence une diminution de la qualité de la gestion forestière publique, des missions de surveillance de dépôts de feux et de suivi sanitaire des peuplements. Les conséquences pour les forêts publiques sont lourdes.

En 2023, 95 postes supplémentaires pourraient être supprimés à l'ONF. Le présent amendement vise à augmenter légèrement les crédits alloués à l'ONF, afin de maintenir la quantité de postes dans son état actuel.

En effet, en 2021, le coût complet (salaires, primes, cotisations) d'un équivalent temps plein (ETP) de l'ONF (fonctionnaires et salariés confondus) était de 54 262 €/an. Pour 95 ETP, le coût serait donc de 5,15 M€, sans compter les frais de fonctionnement afférents (37 M€ au total en 2021, soit 0,45 M€ pour 95 ETP), qui porteraient le coût de 95 ETP sur un an à 5,65 M€.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, le présent amendement :

- minore de 5,65 millions d'euros en AE et CP l'action 50 « Transport routier » du programme 203 « Infrastructures et services de transports »
- majore de 5,65 millions d'euros en AE et CP un nouveau programme, « Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts ».

Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale.